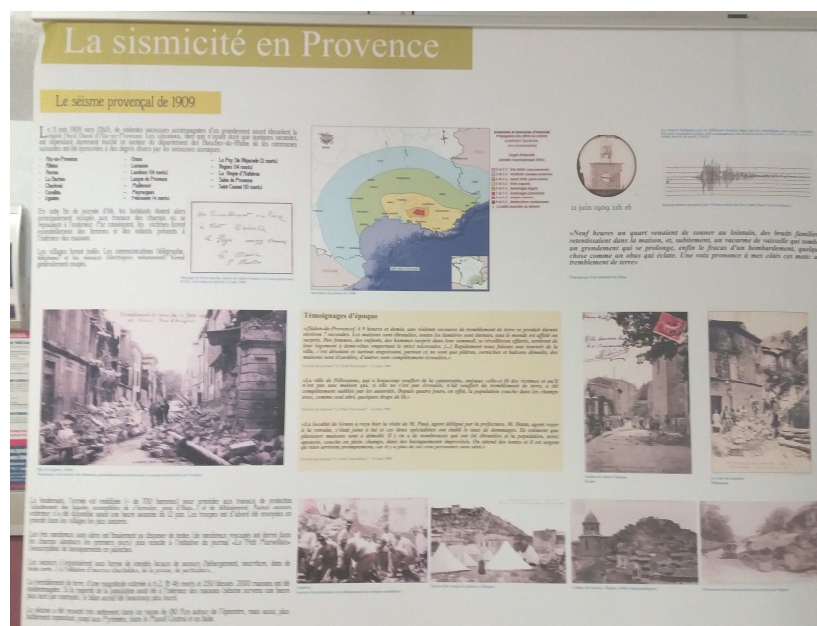


PREFECTURE DES BOUCHES DU RHONE

VILLE DE SALON DE PROVENCE

ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE L'ELABORATION DU PROJET DE
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
« SEISME ET MOUVEMENTS DE TERRAIN »
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SALON DE PROVENCE
Du 30 Octobre au 30 Novembre 2017

E 17000141/13



CONCLUSION ET AVIS

Commissaire enquêteur : Brigitte HERUBEL

1. CONCLUSION

Le dossier d'enquête me paraît très complet et très documenté.

L'enquête s'est déroulée sans incident. Le local prévu pour la réception du public était au 2^e étage de l'annexe toute proche de la mairie, dans l'immeuble « Le Septier » au service de l'urbanisme, dans des conditions tout à fait acceptables .

La faible participation du public me semble s'expliquer par plusieurs raisons :

- Ce type d'enquête, sur les plans de prévention des risques, n'attire pas les foules car il est évident que ces plans sont d'utilité publique et correspondent au rôle de protection de la puissance publique envers ses ressortissants. A ce titre, ces plans ne souffrent guère de contestations. Les séismes et mouvements de terrain sont des sujets relativement complexes et très techniques qui sont l'affaire de spécialistes, ce qui rend toute observation sur leur contenu peu probable. On ne pourrait pas imaginer qu'un administré vienne demander que son terrain soit exclu d'un zonage identifié comme dangereux !
- Il s'agit certes d'un risque particulièrement redoutable que rien ne laisse prévoir, mais il apparaît comme lointain car la France n'a pas été touchée depuis longtemps par des séismes meurtriers.
- L'enquête a été précédée d'une concertation importante et la réunion publique du 10 février a permis aux habitants de poser de nombreuses questions sur le phénomène sismique, d'après ce que m'a dit le service de l'urbanisme.

2. AVIS

Après avoir effectué l'analyse du dossier d'enquête, examiné les documents joints, assuré les permanences, contrôlé la régularité de la procédure d'élaboration, consulté le maître d'ouvrage au sujet de la seule observation formulée
Et après m'être rendue sur les lieux,

Considérant :

- Que ce projet a un caractère d'utilité publique indéniable
- Que la seule observation recueillie concerne une mention de détail qui sera rajoutée au rapport de présentation
- Que le conseil municipal de commune de Salon de Provence a émis un avis unanime favorable à ce projet

Pour ces motifs, je donne un avis favorable au projet de Plan de Prévention des Risques Naturels « séisme et mouvements de terrain » sur le territoire de la commune de SALON de PROVENCE

A Ventabren, le 17 décembre 2017



Brigitte HERUBEL
Commissaire-enquêteur